

Soutenez notre action, faites un don !



Notre association ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents et aux dons de ses bienfaiteurs. Votre contribution, si modeste soit-elle, nous aidera dans nos actions de sensibilisation en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite aux établissements recevant du public et à la voirie et aux espaces publics.

Exemples de nos frais...

don de	Représente ...
35 €	Des fournitures de bureau
50 €	Frais postaux et téléphone
50 €	Un déplacement Ile de France
75 €	La gestion sites Internet
125 €	Un déplacement province
300 €	Un Constat d'huissier

Lorsque vous nous faites un don avant le 31 décembre, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt pour l'année considérée. Les dons faits à des œuvres ou à des organismes à but non lucratif, d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique.

Pour les particuliers : ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % pour l'IRPP des sommes versées dans l'année. Cette remise ne peut pas dépasser 20 % du revenu imposable du donateur.

Exemples :

- Vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu (IRPP), vous voulez donner **30,00 euros** ? **Donnez 90 euros, vos impôts seront déduits de 60 euros** (voir tableau ci-contre).

Pour les entreprises : Ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectué par les entreprises assujetties ([Article 238 bis 1.](#) du CGI).

IRPP 66% de réduction d'impôt

Vous faites un don de	Le fisc vous rembourse	Cela ne vous coûte que...
35 €	23,10 €	11,90 €
50 €	33,00 €	17,00 €
75 €	49,50 €	25,50 €
100 €	66,00 €	34,00 €
125 €	82,50 €	42,50 €
300 €	198,00 €	102,00 €

Un grand merci pour votre générosité et votre soutien.

Bien à vous



Jean-Michel ROYERE
Président

BULLETIN DE DON

Nom ou Entreprise	
Prénom :	Nom
Adresse :	
N°	Voie
Code Postal :	Ville :
Adresse électronique : @	
<p>Apporte son soutien à l'association MOBILITE REDUITE et fait un don de :</p> <p><input type="checkbox"/> 35 € <input type="checkbox"/> 50 € <input type="checkbox"/> 75 € <input type="checkbox"/> 100 € <input type="checkbox"/> 125 € <input type="checkbox"/> 150 € <input type="checkbox"/> 300 €</p> <p><input type="checkbox"/> 500 € <input type="checkbox"/> 1000 € <input type="checkbox"/> Autre montant : <input type="text"/></p>	
<p>Chèque à l'ordre de MOBILITE REDUITE - à envoyer sous pli affranchi au tarif en vigueur à : MOBILITE REDUITE - 31 rue Auguste Frot – 77590 BOIS LE ROI</p> <p>Nous vous adresserons le reçu fiscal réglementaire vers mars/avril de chaque année déclarative</p>	